

La recherche féministe pour l'action sociale

Danièle Magloire

Dans un contexte de pauvreté et de précarité extrêmes, dans un environnement où l'illettrisme est la règle, comme c'est le cas en Haïti¹, il peut sembler à première vue utopique de vouloir plaider la cause de la recherche, et en particulier celle de la recherche féministe ; c'est-à-dire de toute recherche qui s'articule autour de la problématique de genre, des rapports sociaux de sexe, qui vise à cerner les expériences et les vécus des femmes, à contribuer à l'avancement de leur lutte contre leur oppression. D'emblée se pose la question de l'affectation des ressources déjà limitées ; question qui oppose la nécessité de satisfaire les besoins primaires à la demande pour la recherche. Lorsque l'école est déjà inaccessible à la grande majorité des enfants d'âge scolaire², la priorité ne doit-elle pas viser à rendre la scolarisation universelle ? Peut-on songer à consacrer des moyens pour étudier le problème du maintien des filles dans le système scolaire ? Lorsque la mortalité maternelle et infantile atteint des taux records³, peut-on s'attacher à l'étude des rapports sociaux de sexe pour rendre compte du problème de la négociation sexuelle⁴, comme facteur de la « grossesse forcée⁵ », ou encore celui de la responsabilité paternelle défaillante ? Lorsque, dans une longue transition vers la démocratie, la violence politique

¹ - 70% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté. Paupérisation marquée dans les années 1990. Les indicateurs sociaux dénotent une vulnérabilité accrue des classes pauvres et les coûts des transactions ont augmenté (PNUD, 2000). Le taux d'alphabétisme de la population de dix ans et plus est de 61.5%, réparti comme suit selon le sexe : 66.6% d'hommes et 56.7% de femmes (IHSI, 2000).

² - Un tiers de ces enfants n'ont pas accès à l'école (IHSI, 2000).

³ - Le taux de mortalité maternelle est estimé à 523 décès pour 100.000 naissances, pour la période 1994-2000. Pour la même période, le taux de mortalité infantile est évalué à 80% et celui de la mortalité juvénile s'établit à 42%. (EMMUS III, 2000).

⁴ - Les Haïtiennes éprouvent généralement de la difficulté pour arriver à se poser comme personne par rapport à l'acte sexuel. N'étant pas en position de décider librement sur la modalité des relations et donc sur la procréation (quand elles auront des enfants, leur nombre et l'espacement des naissances), les grossesses non désirées sont légion. A cet égard, les attitudes et comportements des hommes sont tout particulièrement déterminants en cas de dépendance économique de la femme : refus de l'utilisation du préservatif (associé au fait que la femme peut avoir d'autres partenaires), refus de la contraception (la procréation est perçue comme une expression de la virilité et, pour beaucoup, « *pitit se richès malere/Less enfants sont la richesse des pauvres* »). Lorsque la contraception est accessible, les femmes en union sont souvent amenées à utiliser une méthode contraceptive à l'insu de leur conjoint ; d'où le succès des injections contraceptives. (Voir à ce sujet l'étude du Bureau d'Etudes TAG sur l'avortement en Haïti, 2000).

⁵ - C'est-à-dire le fait pour une femme d'être obligée de porter une grossesse non désirée et qu'elle considère dangereuse pour son intégrité (Voir à ce sujet les travaux de Chiarotti, Susana et Garcia Jurando, Mariana et Shuster, Gloria, 2000).

continue à marquer le paysage, n'est-il pas dérisoire de s'attacher à celle qui s'exerce spécifiquement à l'encontre des femmes ? La recherche féministe n'est-elle pas en outre le fait des intellectuelles, donc d'un groupe très restreint de femmes qui ont eu le privilège d'accéder au plus haut niveau de l'éducation ? L'urgence n'impose-t-elle pas de consacrer les énergies et les ressources à la réalisation d'actions concrètes, en vue d'améliorer les situations socio-économiques de l'ensemble des populations et donc aussi celles des femmes ? Et puis, en quoi la recherche féministe est-elle si fondamentale pour l'avancement de la société ? De tels arguments sont constamment opposés aux femmes, chercheuses ou non, intéressées par la transformation des rapports sociaux de sexe. Nous nous référons surtout aux femmes car, les intellectuels de sexe masculin se distinguent peu par le fait de se pencher sur les inégalités fondées sur le sexe. L'un des rares texte qui pose la question est un chapitre intitulé « La femme de demain » du livre de Jean Price Mars, *La vocation de l'élite* publié en 1919 et que l'auteur a dédié à une écrivaine haïtienne, Ida Faubert (1833-1968) dont le livre *Cœur des îles* a obtenu le Prix Jacques Normand de la Société des gens de lettre.

Au regard d'une telle conception, il n'est guère étonnant que la recherche, et spécifiquement la recherche féministe, soit constamment renvoyée aux calendes grecques. Les conséquences d'une telle vision sont loin de concerner uniquement les personnes qui plaident la cause de la recherche. En effet, au niveau des interventions portant sur les situations socio-économiques générales, l'absence de données fiables et pertinentes a pour conséquence que les instances de décision (Etat, organisme de coopération bilatérale, Organisation de Promotion du Développement) ne sont pas en mesure d'opérer des planifications rigoureuses, et donc d'entreprendre des actions dont les retombées s'inscrivent dans la durée. Comment, par exemple, valablement déterminer le nombre et le type d'écoles nécessaires si l'on ne dispose pas de données sociodémographiques précises et si l'on ne s'attache pas à dégager des tendances ? Comment conduire une campagne efficace de lutte contre les Maladies et Infections Sexuellement Transmissibles, si l'on ne s'appuie pas sur une solide connaissance des représentations et pratiques relatives à la sexualité, à la maladie et à la mort ? Et par-dessus tout, comment s'inscrire résolument dans la perspective d'un Etat de droit démocratique, si le souci de l'équité n'est pas une préoccupation de premier ordre, et donc si l'on ignore les besoins spécifiques de la majorité des populations, en l'occurrence les femmes (52% des populations) et les jeunes (40%) ? Nous insistons délibérément sur la question de l'équité car, même si la justice ne règne pas encore en Haïti, la question est posée, débattue et est au cœur des luttes sociales. Par contre l'équité, notamment l'équité de genre, est loin d'être systématiquement inscrite dans les préoccupations. En faisant l'économie des savoirs, en n'intégrant pas les variables de la sexospécificité dans les analyses, les interventions entreprises, notamment celles déclarées en faveur des femmes, méconnaissent et occultent une donnée essentielle : les rapports sociaux de sexe sont un facteur déterminant de la hiérarchisation et ce, dans toutes les

sphères de la vie sociale. Et, justement parce qu'il est fait fi de ce facteur, les interventions réalisées, par exemple dans le domaine du développement, ne s'avèrent pas porteuses et elles concourent, en outre, au maintien de l'état de subordination des femmes. « *Beaucoup de recherches militantes du début des années 70 ont conclu que le développement ignorait les femmes et, dans certains cas, leur était nuisible. En témoignent les résultats de certains projets d'accroissement de la production agricole qui ont eu pour effets de déposséder les femmes de la ressource terre, ou encore les projets d'amélioration technologique qui, en ne cherchant qu'à alléger le travail des hommes, ont accru le travail des femmes du fait même de l'augmentation de la production* ». (Merlet, 2001 : doc miméo.). Eut égard au poids de la Condition Féminine - c'est-à-dire cette constante qui définit la place de toutes les femmes dans la hiérarchie sociale - dans les situations socio-économiques défavorables des femmes, il va sans dire que ce sont bien ces dernières qui sont les premières à être pénalisées. Dans le contexte haïtien, cela se traduit par une marginalisation des femmes, et tout particulièrement de celles appartenant aux classes pauvres. « *La toile de fond des situations socio-économiques de la grande majorité des populations de notre pays est la pauvreté. Cette pauvreté, qui frappe tant les hommes que les femmes, s'accompagne dans le cas de ces dernières de l'obligation de faire face, généralement seules, aux responsabilités matérielles et éducationnelles des enfants. Il n'est donc guère étonnant d'observer actuellement ici, comme dans de nombreux autres pays dits du Tiers-monde, une féminisation croissante de la pauvreté ; c'est-à-dire qu'une masse de plus en plus importante de femmes devient encore plus pauvre* ». (Magloire et Merlet, 1997 : 39). Parmi les causes de ce phénomène, il y a lieu de citer : la ségrégation professionnelle, le caractère déqualifié et instable des emplois dits féminins, la discrimination salariale, le chômage des femmes, leur enfermement dans des secteurs économiquement faibles, la monoparentalité féminine, le problème de l'accès à l'éducation et à la formation. Avec la crise socio politico-économique que connaît le pays depuis quelques années, l'exclusion et la précarité - déjà établies en impitoyable règle dans cette société dichotomique - sont exacerbées au plus haut point. Conscientes de ces réalités, les organisations de femmes ont formulé des revendications qui réclament, entre autre, que les agences internationales « *prennent des mesures sérieuses en vue d'établir un programme stratégique apte à combattre le phénomène de la féminisation de la pauvreté, comme le réclame le Programme Beijing + 5. Travaillent de concert, avec les institutions étatiques, les organisations de femmes et les organisations intéressées par le changement de la Condition Féminine, pour arriver à établir et à appliquer un programme stratégique. Contribuent à fournir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme stratégique en faveur des femmes, de telle sorte à s'assurer que les résultats sont porteurs pour les femmes* ». (Coordination Nationale Haïtienne de la Marche Mondiale des Femmes de l'An 2000, 2000 : doc miméo).

Contexte de la recherche

Le contexte national à des incidences indéniables sur l'état même de la recherche ce, quelque soit les champs considérés, et tout particulièrement pour la recherche féministe.

Les institutions universitaires haïtiennes sont en nombre très limité, offrent peu de créneaux et sont concentrées dans la capitale, Port-au-Prince. Le pourcentage des universitaires parmi la population est très faible (1.5%, dont 1.8% d'hommes contre 1.3% de femmes). Les universités se heurtent à un ensemble d'empêchements qui font que, d'une manière générale, la recherche y est extrêmement marginalisée et la recherche féministe quasi-inexistante. Pour l'essentiel, ces empêchements se résument comme suit :

- Les empêchements d'ordre politique : les libertés académiques qui sont souvent perçues, par les pouvoirs en place, comme un exercice de sédition, ou encore appréhendées dans une logique d'instrumentalisation (à cet égard, la mise en coupe réglée de l'espace universitaire, notamment sous la dictature des Duvalier -1957 à 1986 - est un phénomène dont les conséquences continuent à se faire sentir) ; à quoi s'ajoute le désintérêt manifesté par l'Etat pour la chose scientifique.
- Les empêchements d'ordre économique : le caractère déplorable de la Condition Enseignante, qui se caractérise notamment par une absence de chaires offrant aux professeurs-es la sécurité nécessaire pour réaliser des travaux et explorer des champs d'intervention ; l'insuffisance des ressources matérielles, financières et humaines (insuffisance quantitative et qualitative).
- Certaines perceptions prévalant sur l'université : en tant que vecteur d'idées, l'université serait menaçante et néfaste pour l'identité culturelle ; la recherche devrait se mesurer à l'aune de sa valeur marchande.
- La tendance à accorder la primauté au pragmatisme et au bon sens sur la réflexion ; le fait de considérer que la vraie connaissance résulterait de l'expérience immédiate.

Ces empêchements doivent aussi être mis en relation avec les défaillances des élites intellectuelles, principalement composées d'individus de sexe masculin. « *Nous avons des intellectuels épars, parfois brillants, souvent pompeux, à la recherche de visibilité et de prestige. [...] Nos élites intellectuelles, qui sont loin de former une vraie intelligentsia, croient trop souvent que leur destin est lié au pouvoir. Alors que leur rôle est de mettre en lumière les problèmes, les contradictions, les contraintes, les atouts de notre société et de produire de manière constante une réflexion critique sur la société, sur l'histoire, sur la culture, de manière à permettre peut-être aux politiciens, aux décideurs d'agir à partir d'analyses, de données, de réflexion. Le rôle des intellectuels est d'abord de penser. Pense-t-on vraiment dans notre pays ?* ». (Pierre-Louis, citée in Roc, 2002 : 40).

Comme c'est encore le cas dans bien d'autres pays, la recherche féministe en est toujours à la quête de ses lettres de créance, pour s'imposer en tant que domaine de connaissance à part entière dans les sciences sociales. Pour l'instant, les programmes universitaires ne

comportent aucun cours traitant de la problématique des rapports sociaux de sexe. Tout au plus, on note la tenue sporadique de séminaires sur la question. Les travaux effectués abordent peu le sujet, l'occultent le plus souvent et, dans le meilleur des cas, lui réservent un traitement qui le relègue au rang de particularité. Ainsi, tout comme dans les autres espaces de la société, l'université fait peu cas des incidences des rapports de pouvoir entre les sexes dans la dynamique sociale et, subséquemment, les femmes, en tant que catégorie de sexe, sont traitées comme si elles étaient absentes. Il en résulte que l'université ne produit pas de savoir sur la question. Cette critique s'étend, très largement, aux travaux effectués en dehors du cadre universitaire, ce tout particulièrement dans les recherches historiques. A titre d'illustration citons la présentation du Séminaire « Femmes et Esclavage dans les Amériques, XVI^{ème}-XIX^{ème} siècles » organisé, en novembre 2001, par le Comité du Bicentenaire de Toussaint Louverture : « *Le discours historique, jusqu'à très récemment, a toujours été un discours construit par les hommes et, de ce fait, n'a pas échappé, dans ses orientations, à un caractère patriarcal et androcentrique. Le discours intellectuel a toujours rechigné à intégrer toute forme qui tirerait le raisonnement vers le pathétique ou pire vers le féminin. Et pendant longtemps les témoignages oraux ou écrits des femmes étaient regardés de haut. Or, ces témoignages étaient précisément la voix singulière, irréductible de celles qui, dans la souffrance, firent face aux événements. Les historiennes elles-mêmes, récemment admises dans l'arène, ont eu tendance à emprunter les pas de leurs pairs masculins, construisant elles aussi un discours historique lacunaire sur les femmes*⁶ ».

Nos observations nous portent par ailleurs à souligner une incompréhension manifeste à l'égard du féminisme et de ses préoccupations, une méconnaissance des démarches qui sous-tendent la recherche féministe, voire dans certains cas un positionnement anti-féministe. Cette immense incompréhension, qui est aussi le fait de nombre d'universitaires, constitue un environnement peu favorable avec lequel il faut compter. « *Cette incompréhension, derrière laquelle se profile une certaine crainte, recouvre trois formes d'un même discours. Tout d'abord, il y a le groupe des individus qui refusent tout simplement d'admettre l'existence des inégalités sociales entre les sexes, ou du moins qui prétendent les excuser, les justifier [...] D'un autre côté, il y a le groupe des individus qui, s'ils acceptent de reconnaître les faits, refusent ou n'arrivent pas à appréhender la dimension éminemment politique des phénomènes observés. L'adhésion ne porte que sur les constats et se limite à déplorer une situation. Aucune démarche n'est entreprise en vue, tant soit peu, de comprendre les mécanismes de la perpétuation de la subordination/de la domination, ou encore pour débusquer les inégalités et, encore moins, chercher à leur faire échec [...]. Enfin, il y a le groupe des individus qui pensent que les femmes ont effectivement des droits, mais que ces derniers ne recouvrent pas tous les aspects de la vie*

⁶ - Les textes du séminaire « Femmes et Esclavages dans les Amériques » ont été publiés dans la revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie (2002).

sociale. [...] Ce groupe nous préoccupe tout particulièrement car, son positionnement nous renvoie à un débat essentiel qui tarde encore à avoir lieu dans notre société, celui des libertés fondamentales de la personne humaine ». (Magloire, 2001a : doc miméo).

Nonobstant ce qui précède, on observe dans la société un désir de s'exprimer à propos de la problématique de genre; désir enregistré aussi bien auprès des individus que des institutions. Une telle situation s'explique, selon nous, par le fait que, grâce aux combats menés par les organisations de femmes de par le monde, d'une part la problématique ne peut plus être ignorée et, d'autre part, la parole des femmes haïtiennes tend à acquérir une résonance de plus en plus significative dans la société. Cependant, le fait que chacun_e puisse se référer à des expériences personnelles porte souvent les individus à croire qu'aucun pré requis n'est nécessaire pour se prononcer sur les questions de fond. Ce faisant, nombre de discours se réduisent en fait à une litanie d'opinions sans fondement scientifique ; des opinions qui, par ailleurs, sont empreintes du sexisme qui traverse toutes les sphères de cette société d'obédience patriarcale ce, en dépit de certaines apparences trompeuses. En effet, *« pour nier les inégalités prévalant entre les sexes, on se réfère souvent à la présence importante des Haïtiennes dans l'espace public (pas de claustration) et à leur taux élevé d'activité économique qui n'accuse généralement pas de mouvement de retrait/retour sur le marché du travail. Selon les données disponibles, les femmes comptent actuellement pour 47.7% des personnes actives à l'échelle nationale ; un taux supérieur à celui enregistré en Amérique du Nord et dans les Caraïbes. Mais, il n'est guère tenu compte du fait que les femmes haïtiennes n'ont généralement pas accès aux ressources et bénéfices⁷ (i.e. l'occasion de s'en servir), et/ou ne les contrôlent pas (i.e. l'aptitude à définir l'utilisation et à imposer ce choix). De même, les facteurs d'influence⁸ ne sont pas considérés dans la construction des rapports sociaux de sexes ».* (Magloire : à paraître). L'intérêt manifesté pour la question du genre est cependant loin de traduire une remise en cause des rapports de pouvoir prévalant entre les sexes et, encore moins, un engagement en faveur de la cause des femmes. Des motivations liées à une recherche de pouvoir peuvent en être également le fondement. La problématique de genre est en effet perçue, par nombre d'individus et d'institutions, comme un créneau qui ouvre la voie à des positions de pouvoir : au plan individuel, positionnement sur l'échiquier politique et reconnaissance sociale ; au plan institutionnel (Etat et certains Organismes de Promotion du Développement), éligibilité à certaines sources de financement, plus grande audience et constitution de clientèle.

⁷ - La notion de ressource recouvre les ressources économiques ou productives, les ressources politiques (organisations représentatives, leadership, éducation, information, etc.) et le temps. Celle de bénéfice concerne les besoins essentiels comblés ; l'argent et un revenu ; la possession de biens ; l'éducation et la formation ; le pouvoir politique, le prestige, le statut et la possibilité de poursuivre de nouveaux intérêts.

⁸ - Les contraintes et possibilités ayant un impact sur la transformation sociale en générale et sur les rapports de genre en particulier.

Paradoxalement, alors même que l'université n'est pas le lieu par excellence où se pratique la recherche (la plupart des personnes qui s'adonnent à la recherche le font de manière indépendante ou par le biais d'autres structures telles que des Bureaux d'Etudes, des Centres de Recherche, des Fondations, des Collectifs de la société civile), alors même que le nombre de publications à caractère scientifique est assez restreint dans le pays, Haïti s'avère être l'un des pays les plus étudiés du sous-continent américain. Les études et recherches en question sont notamment le fait d'institutions nord-américaines, universitaires et autres. Nous pensons, comme beaucoup, que ce phénomène doit être mis, dans une très large mesure, au compte des intérêts d'ordres divers que suscitent l'histoire et l'évolution de cette première République Noire indépendante ainsi que sa géopolitique⁹. Force est cependant de constater que, d'une manière générale, ces études/recherches n'ont pas été mises à profit au niveau national – ce, tant par les institutions étatiques, les Organisations de Promotion du Développement et les autres organisations de la société civile – pour favoriser une meilleure connaissance collective des situations politiques, sociales et économiques. Pour sa part, jusqu'à très récemment, la problématique de genre n'a que très peu retenu l'attention. Ainsi, bien que les situations socio-économiques des populations, en particulier celles des femmes, aient fait l'objet de très nombreuses études, ces dernières n'ont généralement pas été conduites dans une perspective de genre et, par conséquent, n'ont pas apporté d'éclairage, ou très peu, sur la dynamique des relations hommes/femmes dans la société.

Est-ce dire pour autant qu'aucune recherche féministe ne s'effectue en Haïti ? Pour difficile que cela soit, et en dépit de leurs insuffisances notamment quantitatives, de telles recherches ont toutefois lieu. Et ces travaux ne sont pas à l'abri des interrogations portant sur la pertinence et l'intérêt social de la recherche.

Conditions de la recherche féministe

Comprendre les rapports sociaux de sexe dans la société haïtienne est une préoccupation propre aux féministes. En effet, dès le début de leurs actions, les féministes haïtiennes se sont attachées à acquérir des connaissances relatives à l'objet de leur combat, la transformation de la Condition Féminine ; c'est-à-dire le changement du statut d'infériorité imposé aux femmes en raison de leur appartenance au sexe féminin. Ainsi, en 1926, l'antenne locale de la Ligue Internationale pour la Paix et la Liberté s'attela à une enquête sur l'occupation militaire étasunienne d'Haïti (1915-1934) ce, en accordant une attention particulière aux femmes. A partir de 1934, avec la création officielle de la première organisation féministe haïtienne, la Ligue Féminine d'Action Sociale (LFAS), les femmes se

⁹ - La Révolution anti-esclavagiste haïtienne a conquis la liberté et l'indépendance en 1804. La République d'Haïti partage l'île de Quisqueya avec la République Dominicaine. Située entre Cuba et Porto Rico, l'île est à une heure et demie de vol des côtes étasuniennes de la Floride.

sont lancées dans une série d'études afin d'asseoir les plaidoyers pour l'obtention de leurs droits civils et politiques et pour le changement des codes de lois. C'est suite à ces mobilisations que les Haïtiennes acquièrent, en 1950, le droit de vote, celui d'être éligible à n'importe quelle fonction et aussi celui d'occuper n'importe quel poste dans l'administration publique. Parmi les différents champs d'investigation couverts, il y a lieu de citer : les unions formelles et consensuelles¹⁰, les relations familiales, le statut juridique des enfants nés en dehors de l'union mariage, le travail domestique salarié, la Condition des paysannes (les populations rurales représentent encore aujourd'hui 64% de la population totale) et l'éducation des individus de sexe féminin. Ces études ont généralement pu être réalisées grâce à la détermination des femmes concernées qui ont notamment su mettre à profit leur formation universitaire et leur milieu de travail pour réaliser des études et les publier. Les publications ont été faites soit à compte d'auteure, soit aux frais d'une association recourant aux services d'une imprimerie, soit grâce à des subventions obtenues. Dans d'autres cas, les résultats des travaux ont été diffusés dans les colonnes de certaines revues et journaux, notamment des publications assurées par des organisations de femmes.

Cette tradition de recherche a été poursuivie par les nouvelles générations de femmes universitaires touchées, à des degrés divers, par les idéaux du féminisme. Peu nombreuses, ces femmes - qui attestent de profils de formation dans des domaines divers - se caractérisent par le fait d'avoir tenté un ancrage dans le monde universitaire. Soit, elles y sont parvenues de haute lutte, mais ne peuvent que sporadiquement s'adonner à des travaux de recherche (car, les budgets consacrés à l'université n'intègrent pas cette nécessité

¹⁰ - Ces unions se distinguent par leur caractère légal ou coutumier, la cohabitation et ses modalités. Cinq (5) formes d'unions, impliquant des relations sexuelles, prévalent dans la société haïtienne. Le mariage (12.6%), contrat par devant l'officier_ère d'Etat Civil ; lorsque les conjoint_es ne se prononcent pas, le régime par défaut est celui de la communauté des biens. Le « plasaj/plaçage », union consensuelle selon le droit coutumier, impliquant une cohabitation permanente ; équivalent de par sa reconnaissance sociale au mariage. Le « vivavèk/vivre avec », union consensuelle sans cohabitation permanente. Le « fiyanse/les fiançailles », union consensuelle, sans cohabitation ; étape vers le plaçage ou le mariage. Le « Renmen/Gen yon zanmi/Etre dans une relation amoureuse/Avoir un ami », union consensuelle, sans cohabitation ; moins formelle et jouissant de moins de reconnaissance sociale. La polygamie n'est pas légalement reconnue, mais est très largement répandue. La population masculine se retrouve très souvent impliquée dans plusieurs unions dont les formes peuvent être différentes. Dans le monde rural, la situation la plus courante est soit le plaçage ou le mariage, généralement associé au « vivavèk ». Selon les données disponibles pour l'année 2000, 65.3% des populations se déclarent célibataires et 26.3% en union. « *Sur l'ensemble du territoire, les personnes en union le sont plutôt sur des modes consensuels (55%) et non selon la forme légale du mariage (44.5%) et, d'une manière générale, les femmes ont plus tendance à se retrouver dans ce cas - 56.8% contre 54.1%.* ». Cependant, bien que la constitution en vigueur (1987) reconnaisse tous les modes de constitution des familles, à date le Code Civil ne reconnaît que le mariage (TAG, 2001 : doc miméo).

et les subventions sont difficiles à obtenir), ce notamment en aiguillant les étudiant_es vers des investigations spécifiques. Soit, elles ne sont pas parvenues à se maintenir dans le milieu universitaire - dominé par les hommes, aussi bien au niveau du corps professoral (environ 15% de femmes) que de la communauté estudiantine - et ont migré vers d'autres espaces professionnels et/ou associatifs (Bureaux d'Etudes et de Consultation, Organisations Non Gouvernementales - ONG - au sens large du terme, Centres de Formation et de Recherche, associations socioprofessionnelles, plus rarement des entreprises, etc.) où elles peuvent davantage espérer entreprendre des recherches. Soulignons une autre difficulté qui se pose pour les chercheur-es et qui est celle de l'insuffisance des bibliothèques. D'une manière générale, il existe peu de bibliothèques étatiques et, de surcroît, elles ne sont pas dotées des moyens nécessaires à leur fonctionnement. Toutes les facultés ne disposent d'ailleurs pas d'une bibliothèque ou encore d'une bibliothèque digne de ce nom. Les autres bibliothèques, également en nombre limité, sont le fait d'institutions telle que les congrégations religieuses intervenant dans le domaine de l'éducation, les organisations internationales, les associations, les fondations. Peu de ces bibliothèques répondent aux besoins spécifiques de la recherche. Et, pour ce qui est particulièrement de la recherche féministe, il n'existe actuellement dans le pays qu'un unique Centre de Documentation spécialisée, constitué en 1987 par l'Organisation Féministe de Défense des Droits des Femmes, Enfofanm.

Deux cas de figure se présentent généralement pour les chercheuses qui sont hors du milieu universitaire. Une première catégorie est constituée par des professionnelles qui s'adonnent à des études uniquement commanditées. Une seconde catégorie (à laquelle nous appartenons) est formée par celles qui, de manière non exclusive, orientent les recherches commanditées, de telle sorte à ce que celles-ci rendent compte des rapports sociaux de sexe et de leurs incidences dans les domaines considérés ; tentent d'influencer des institutions (instances étatiques, Agences Coopération, ONG, associations, fondations, etc.) pour les porter à rechercher et/ou à octroyer des fonds pour la réalisation d'études relatives à la problématique de genre ; et cherchent à obtenir des subventions (auprès d'institutions diverses, haïtiennes et étrangères, entre autre celles qui supportent les organisations de femmes et les institutions intervenant auprès des femmes, c'est-à-dire des structures qui offrent des services de base et proposent un encadrement à des groupes spécifiques de femmes en fonction de leurs situations socio-économiques) pour effectuer des travaux spécifiques destinés à produire une meilleure connaissance des problématiques et, subséquemment, à alimenter le Mouvement des Femmes. Dans la même optique, ces chercheuses travaillent à l'établissement de passerelles avec des homologues dans les Amériques ; généralement des chercheuses impliquées dans le Mouvement des Femmes de leur pays. Une telle démarche vise non seulement à s'alimenter mutuellement, mais également à créer des synergies, notamment en entreprenant des travaux sur des thématiques communes. Des expériences de ce type ont spécifiquement pu être réalisées, durant la dernière décennie, autour de questions telles que la violence, la participation

politique, l'éducation, l'économie informelle, les droits reproductifs. Les chercheuses s'évertuent, par ailleurs, à encourager et/ou appuyer les organisations de femmes dans la formulation de demandes de subvention en vue de la réalisation d'études qui traitent soit d'un domaine particulier d'intervention desdites organisations, soit de préoccupations relatives aux plaidoyers que les organisations entendent mener collectivement.

Les commanditaires et les subventionnaires des études/recherches varient selon les époques et les conjonctures. Il s'agit d'institutions qui, pour des raisons diverses, manifestent un certain intérêt soit pour les situations auxquelles sont confrontées les femmes haïtiennes, soit pour la problématique de genre en tant que telle ; ou encore des institutions qui disposent d'un pouvoir de décision et qui sont donc en position d'intervenir dans les orientations des politiques publiques. Pour ce qui est des organisations internationales, comme cela est bien connu des chercheur·e·s des pays dits du Sud - qui ne bénéficient pas des avantages d'un cadre universitaire doté des moyens de sa politique -, les fonds sont consacrés en fonction des intérêts déclarés du moment pour un pays donné et/ou pour un sujet particulier. Compte tenu, par ailleurs, de la dépendance de l'Etat haïtien vis-à-vis de la « Communauté Internationale », c'est-à-dire des Etats nantis des pays du Nord, les études que commanditent les instances étatiques (Ministères à la Condition Féminine, de l'Education et de la Santé) sont aussi largement tributaires des orientations retenues, pour une période déterminée, par les bailleurs de fonds internationaux. L'obtention de fonds s'avère donc très difficile. Prétextant l'urgence des problèmes qu'induit le sous-développement économique du pays, les institutions subventionnaires - y compris celles qui entendent supporter l'université, les organisations de femmes et les institutions intervenant auprès des femmes - considèrent souvent que la recherche doit être subordonnée à la mise en œuvre de programmes de développement et à l'offre de services directs. Ces institutions rechignent à accepter l'utilité des recherches pour l'établissement et l'adoption des politiques qui doivent permettre de définir et de concevoir des programmes prenant véritablement en compte, tant les intérêts immédiats que stratégiques des femmes. Ce faisant, le clivage établi entre les connaissances scientifiques et les actions engagées/supportées par les institutions susmentionnées s'en va grandissant. Signalons enfin les contraintes qui peuvent être attachées à l'octroi des fonds. Par exemple, le fait que l'exercice doit donner naissance à un projet ou à des activités qui procèdent d'abord et avant tout des objectifs propres du bailleur de fonds plutôt que de la logique de la recherche elle-même et des besoins réels des organisations et institutions concernées.

Toutes les études et recherches réalisées ne peuvent être cependant qualifiées de féministes, dans la mesure où elles ne satisfont pas à un certain nombre d'exigences, notamment celles relatives à la formulation d'un projet de transformation sociale, à l'élaboration de savoirs et à la proposition de nouvelles pratiques. Et surtout, de notre point de vue de militante féministe, la nécessaire notion d'engagement en est absente ; un engagement inscrit dans

une perspective résolument féministe en faveur de la cause des femmes. Ce qui pour nous est ici fondamentalement en cause, c'est une manière de réagir au monde qui consiste à ne pas substituer le moyen (la recherche) à la fin (le changement social), à adopter une expression soucieuse et respectueuse des personnes et à refuser le carcan de tout dogmatisme. A cet égard, la pléthore d'études/recherches effectuées, par exemple, sur les contraceptifs féminins, l'allaitement maternel exclusif, le VIH /Sida ou le micro crédit, peuvent être indexées. Dans ces entreprises, les femmes ne sont en effet que des sujets pour des études/recherches dont le but essentiel est de trouver les moyens d'infléchir la prévalence de certains phénomènes jugés indésirables (taux de croissance démographique, taux de mortalité et de morbidité maternelle et infantile, caractère endémique de certaines maladies et infections). Les études/recherches qui peuvent être catégorisées comme féministes, au sens où nous l'entendons, sont généralement le fait soit des féministes, membres des organisations de femmes, soit des féministes indépendantes qui se posent comme des sympathisantes et des personnes ressources pour ces organisations. Cela dit, il nous faut aussi prendre acte du fait que, même lorsque l'engagement féministe fait défaut, des travaux absolument dignes d'intérêt - au regard de ce qu'ils révèlent sur les expériences et les vécus des individus selon le sexe, ou encore sur les rapports de domination dans la société - sont entrepris par d'autres chercheur-e-s. Ainsi en est-il de certains travaux effectués sur les familles, l'économie (paysanne et informelle), le système législatif, les luttes sociales contemporaines, la littérature, l'histoire.

Il se pose par ailleurs le problème de la diffusion des résultats, de leur utilisation et de leur intégration dans l'appréhension des situations et la conduite des interventions. Le manque de reconnaissance de la recherche féministe constitue, à cet égard, une entrave non négligeable. Lorsqu'elles parviennent difficilement à s'effectuer, les recherches buttent, en tout premier lieu, sur l'absence d'un cadre institutionnel de diffusion. Les faiblesses de l'institution universitaire se traduisent ici par une quasi-absence de revues à caractère scientifique. Les maisons d'éditions sont pour leur part une denrée rarissime et publier à compte d'auteure est une aventure onéreuse. Les organisations de la société civile intéressées par la recherche ne disposent pas de véritable structure de diffusion de cette nature, ni des moyens financiers pour ce faire et, partant, elles n'assurent donc que très ponctuellement des publications. Cette situation concerne également les organisations de femmes. Dans le cas de certaines de ces organisations qui disposent d'une publication périodique (magazine, journal), il peut être rendu compte - à des degrés divers, selon la vocation de la publication (généralement éducative et informationnelle), des recherches effectuées en informant sur la réalisation travaux et les principaux résultats. De leur côté, l'Etat, les institutions commanditaires et subventionnaires des études/recherches n'attestent pas d'un intérêt particulier pour une diffusion conséquente des travaux ; la réalisation de l'étude/de la recherche semble suffire. Par ailleurs, lorsque les fonds obtenus proviennent d'institutions étrangères, ces dernières estiment souvent, on peut le comprendre, que l'effort de

publication doit être local. Il résulte d'une telle situation que les publications se font surtout au gré des efforts que peut consentir un individu ou un groupe donné. Par conséquent, beaucoup de travaux n'existent que sous forme de document miméographié, de tapuscrit, dont la distribution reste limitée. A cela s'ajoute, le problème du coût des ouvrages. En effet, lorsque les travaux sont édités dans les conditions ci-dessus décrites, le tirage est assez limité (le millier d'exemplaires est un grand maximum) en raison de l'absence de lectorat (cf. taux d'alphabétisme et pourcentage des universitaires), et les coûts de fabrication sont élevés. Compte tenu en outre de l'insuffisance notoire des bibliothèques, le coût d'acquisition des ouvrages s'avère d'importance, au regard du niveau de revenu du public concerné (étudiant_es, enseignant_es, chercheur_es).

Nonobstant ces problèmes, force est de constater que peu d'effort est généralement consenti, au niveau des institutions - Secteur Etatique, Agences Internationales, Organisation de Promotion du Développement/OPD, Associations diverses - pour intégrer la problématique de genre dans leurs approches, se mettre en quête des données disponibles et se les approprier pour la conduite des interventions. Cette question se pose notamment pour les institutions qui interviennent, à un niveau ou à un autre, auprès des femmes ou en leur faveur (instances étatiques, Organisations Internationales, OPD, institutions offrant des services de base et de l'encadrement). Ainsi par exemple, malgré qu'il soit clairement établi, depuis le recensement de 1982, que différentes formes d'unions prévalent dans la société haïtienne, que la matrifocalité caractérise les familles et que la monoparentalité féminine est un phénomène significatif, ces réalités continuent à être méconnues. De même, alors que les recherches ont permis d'établir, depuis longtemps, que si les hommes sont généralement polygames, les femmes, elles, s'inscrivent davantage dans ce qu'il convient d'appeler la monogamie en série, ces réalités ne sont pas analysées pour être traduites dans les actions. Ainsi, lors de la pseudo réforme agraire, initiée en 1996 sous la présidence de M. René Préal, les femmes en union (qui selon la législation et le droit coutumier n'héritent pas de leur conjoint) ont été exclues car, la terre a systématiquement été attribuée au conjoint, d'office considéré comme le chef de famille. Tout comme dans les campagnes de prévention du VIH /Sida, où la plupart des messages véhiculés, continuent à se référer à la fidélité conjugale en prônant le sempiternel « *un seul mari, une seule femme !* ». Une association qui travaille sur les questions juridiques, en particulier le Code de la Famille, ne s'est pas non plus fait obligation de prendre en compte, par exemple, toutes les données sur le statut matrimonial, ni les différentes modes de constitution des familles. Pour chacun des exemples suscités, il a fallu que des militantes féministes élèvent des protestations pour que les femmes ne soient pas totalement ignorées. D'une manière générale, les résultats des recherches effectuées restent donc assez mal connus et méconnus dans les différents secteurs de la société et tout particulièrement chez les décideurs. Outre les préjugés à l'égard de la recherche féministe que traduisent aussi de telles attitudes, il y a également lieu de tenir compte des difficultés réelles éprouvées pour appréhender les résultats de ce type de recherche. Nous pensons que

le manque d'interaction avec ce champ de la recherche et, aussi et surtout, les processus de la socialisation des individus (différenciation sexuelle, dichotomie sociale) ne sont pas étrangers à ces difficultés. Cette absence d'accumulation de savoirs sur la société a pour conséquence de perpétuer les logiques d'exclusion et, ce faisant, permet de continuer à ignorer les modes de vie de la très grande majorité des populations.

Quant aux chercheuses féministes, elles s'efforcent, dans des espaces circonscrits et avec des moyens limités, de disséminer les résultats des recherches. Pour ce faire, elles s'attachent notamment à la vulgarisation auprès de certains groupes ciblés en fonction de leurs interventions auprès/en faveur des femmes, auprès des organes de presse et auprès des organisations de femmes. Dans ce dernier cas, les résultats des recherches sont présentés - généralement dans le cadre du calendrier d'activités du Mouvement des Femmes - sous une forme adaptée au public concerné. Ainsi, par exemple, lors de campagnes menées, à l'occasion des célébrations de dates importantes pour les Mouvements de Femmes au plan national et international¹¹, lors de la réalisation d'ateliers de réflexion et de séminaires de formation sur la problématique de genre, les résultats des recherches sont diffusés. Un autre moyen de diffusion de la recherche féministe est constitué par les espaces de rencontres des femmes au niveau régional (notamment les Rencontres Féministes de l'Amérique Latine et de la Caraïbe) et international ainsi que les fora sociaux internationaux.

Les retombées de ces démarches sont aisément identifiées dans les discours des femmes haïtiennes s'exprimant sur leur Condition. A cet égard, la question de la violence envers les femmes a enregistré des avancées non négligeables. Bien que la violence continue à être le lot quotidien de très nombreuses femmes, les pratiques ne peuvent plus être publiquement justifiées. De plus en plus de femmes acceptent également de dénoncer les violences dont elles sont victimes (ce d'autant plus qu'elles sont en mesure d'identifier les différentes formes ; ainsi en est-il du harcèlement sexuel) et s'associent aux démarches visant à dénoncer le sexisme du système judiciaire. Ce qui, par ailleurs, permet aux chercheuses - grâce aux mécanismes de collecte d'information mis en place avec des organisations de femmes intervenant sur la question - d'une part, de disposer de données sur les différentes formes de violence subies par les femmes dans les différents espaces de la société et, d'autre part, de pouvoir analyser les évolutions.

¹¹ - Entre autres : Journée Internationale des Femmes (8 mars), Journée Nationale du Mouvement des Femmes Haïtiennes (3 avril), Journée Internationale de la Famille (13 mai), Fête du drapeau et Hommage à l'héroïne nationale Catherine Flon (18 mai), Journée Internationale pour la Santé des Femmes (28 mai), Fête des mères (dernier dimanche de mai), Journée Internationale du Travail Domestique (22 juillet), Journée pour la Dépénalisation de l'Avortement en Amérique Latine et dans les Caraïbes (28 septembre), Journée Internationale des Femmes Paysannes (15 octobre), Hommage à l'héroïne nationale Défilée (17 octobre), Journée Internationale contre la Violence faite aux Femmes (25 novembre), Déclaration Universelle des Droits de la Personne (10 décembre).

Savoir pour mieux être

« Apparue, comme ailleurs, en premier lieu sous la forme de protestations et de résistances individuelles, l'histoire des luttes des femmes d'Haïti permet de retracer la mobilisation contre la discrimination faite aux femmes. Un premier mouvement organisé apparaît, en 1934, avec La Ligue Féminine d'Action Sociale. Les premières revendications collectives tournent autour de l'exercice de la citoyenneté à part entière. [...] Malheureusement, ce premier gain des femmes sera freiné par une longue période de répression. La dictature des Duvalier bâillonnera en effet, trente ans durant (1957-1986), l'ensemble des mouvements revendicatifs et les forcera à une certaine clandestinité. Le travail des femmes à l'intérieur du pays sera toutefois fortement supporté par les Haïtiennes de la diaspora qui, à de multiples occasions, manifesteront leur solidarité en dénonçant les conditions de vie des femmes en Haïti. Le Mouvement des Femmes Haïtiennes connaîtra un renouveau après la chute des Duvalier en 1986. La capacité de mobilisation dont ont su faire montre les femmes à cette époque, a été un élément marquant du paysage sociopolitique haïtien. A l'occasion de la manifestation historique du 3 avril 1986 - manifestation où des milliers de femmes étaient descendues dans les rues de la capitale et des villes de province - les femmes ont réaffirmé, sous des formes diverses, leur refus de l'exclusion et leur volonté de ne pas accepter que la construction de la démocratie se fasse sans elles ou encore à leurs dépens ». (Magloire, 2002a : 116). C'est en mémoire et en hommage à cet événement que cette date a été proclamée en 1996, par les organisations de femmes, Journée Nationale du Mouvement des Femmes Haïtiennes.

Le Mouvement des Femmes atteste actuellement d'une grande diversité car, il est constitué par une mosaïque d'organisations qui, tout en accusant des tendances différentes, se donnent néanmoins toutes pour objet la promotion des femmes. Le gros contingent du Mouvement est constitué par des regroupements établis, pour l'essentiel, sur les bases suivantes :

- Une position sociale et/ou économique particulière : incitation, par les institutions offrant des services de base aux populations, à la constitution d'un ensemble de groupements où les femmes se réunissent pour obtenir des services ; motivation des femmes par l'éventualité d'améliorer leurs situations économiques dramatiquement marquées par la précarité.
- Un caractère socioprofessionnel : défense des intérêts se rapportant à l'exercice d'une activité économique, généralement caractérisée par la prépondérance des individus de sexe féminin ou leur présence exclusive dans un secteur.
- Une entité au sein d'une organisation mixte citoyenne : réponse à la nécessité qui s'est imposée de développer des espaces spécifiques où les femmes peuvent considérer les questions organisationnelles du point de vue de leur statut dans la société.

L'avant-garde du Mouvement est, quant à lui, composée par des organisations féministes au nombre restreint. A date, quatre (4) organisations se déclarent ouvertement féministes : Enfofanm, Kay Fanm/La maison des femmes, Fanm Yo La/Les femme sont là et Sofa (Solidarité des femmes haïtiennes). Ces organisations qui se sont constituées autour de la problématique de la Condition Féminine, se vouent à la défense systématique des droits des femmes dans tous les espaces de la société. « *Basées principalement à Port-au-Prince, avec dans certains cas des ramifications à travers le pays, ces organisations ont été mises sur pied par des femmes professionnelles adhérant aux idéaux féministes. Ces organisations, en optant de travailler sur la Condition Féminine en tant que telle, s'attachent non seulement à défendre, en tant que partie intégrante des Droits de la Personne, les droits fondamentaux et imprescriptibles des femmes et ce, sur tous les fronts. [...] Certaines de ces organisations travaillent, par ailleurs, sur les questions relatives aux situations socio-économiques des femmes en les considérant sous un angle stratégique* ». (Magloire, 2002a : 117-118). La diversité du Mouvement constitue en réalité une de ses richesses ; une richesse qu'il importe toutefois d'avoir le constant souci de mettre à profit. Les femmes qui se réunissent sur base de leurs situations socio-économiques rejoignent en fait celles qui s'attachent au statut des femmes. En effet, au-delà des différentes expressions de la parole féminine, au-delà de l'angle à partir duquel sont abordées les questions déterminantes dans la vie des femmes, ces femmes d'horizons divers sont toutes en quête de la satisfaction d'une seule et même aspiration : mettre fin au sort défavorable fait aux femmes. Et c'est justement dans les espaces de rencontres de ces deux tendances du Mouvement, que le besoin de savoir des femmes s'exprime avec force.

D'une manière générale, la demande des populations haïtiennes pour l'éducation est énorme. Alors même que l'école est souvent réduite à une pitoyable caricature, les parents continuent inlassablement à consentir d'immenses sacrifices pour scolariser leurs enfants (le système éducatif reste très largement dominé par le secteur privé et l'école est donc très généralement payante). Il s'agit avant tout, notamment pour les couches sociales sujettes à la précarité grandissante, de permettre aux jeunes de se forger un avenir meilleur dans une société où l'exclusion est prompt à se manifester. Les mêmes observations sont effectuées à propos des jeunes eux-mêmes, qui accusent un poids démographique significatif (40% de moins de 15 ans, contre 4% de 64 ans et plus).

Le désir d'accéder à des connaissances traverse également les femmes. Ces dernières se montrent d'autant plus avides de comprendre leur environnement, que l'accès à l'éducation leur a longtemps été refusé et que les pratiques discriminatoires continuent à les pénaliser. A titre d'illustration citons un des visages de la discrimination en milieu scolaire : « *Une discrimination encore plus pernicieuse est celle constituée par l'exclusion pure et simple des filles du système scolaire pour cause de grossesse et de maternité. De nombreux*

responsables de lycées publics renvoient de leurs établissements toute jeune fille enceinte et refusent l'accès à celles qui sont mères. Par contre, les jeunes gens qui sont pères ou qui sont impliqués dans les grossesses incriminées ne sont pas exclus ; il leur est loisible de poursuivre leurs études. [...] Les jeunes filles concernées sont sévèrement pénalisées car, cette exclusion a des conséquences énormes sur leur formation et sur leur accès à l'emploi». (Magloire, 2001b : doc miméo). Les femmes aspirent, en particulier, à acquérir des connaissances en vue d'accéder à un niveau supérieur de bien-être. Cette demande, qui est récurrente depuis la chute de la dictature des Duvalier en 1986, procède de l'aspiration à la citoyenneté. En effet, en se mobilisant dès les lendemains de la dictature, les femmes ont clairement manifesté leur profond désir de sortir de la marginalité, de refuser les logiques d'exclusion qui les pénalisent en raison de leur sexe, de dire non à la violence spécifique dont elles font l'objet et, donc de réclamer la reconnaissance et la défense de leurs droits fondamentaux. En faisant aussi corps avec les autres mouvements revendicatifs, les femmes ont, par ailleurs, exprimé qu'elles faisaient leur cette quête visant à articuler et à mettre en œuvre un projet démocratique, en vue de la construction d'une société nouvelle refondée sur plus de justice et d'équité. Et, c'est à partir de ce lieu que les femmes sont progressivement amenées, d'une part, à vouloir comprendre les fondements et les mécanismes de leur oppression et, d'autre part, à vouloir disposer d'informations sur les situations des femmes d'ici et d'ailleurs. Dans nombre de leurs témoignages, les femmes s'attardent sur l'importance pour elles d'être en mesure de pouvoir développer un argumentaire. Ce, notamment en vue de pouvoir sensibiliser leur entourage sur les effets des rapports sociaux de sexe, de poser leurs exigences, en tant que femmes, face aux autorités locales, d'organiser des protestations/réclamations et, subséquemment, d'avoir une participation satisfaisante dans tous les espaces de la vie citoyenne.

Tout en reconnaissant les contraintes qu'induit la situation socio-économique du pays, les chercheuses féministes, dont nous sommes, continuent à plaider la cause de la recherche. Notre position se fonde sur une conviction : le savoir est, en soi, un bien suprême et l'ignorance est, par contre, un mal absolu ; c'est en misant résolument sur les savoirs qu'Haïti peut espérer se dégager des rets du sous-développement et de son lourd tribut fait d'indignités de toute sorte. Les savoirs sont en effet une nécessité absolue pour la transformation sociale et, à cet égard, les contributions de la recherche féministe sont loin d'être négligeables. Ces recherches présentent en effet l'intérêt d'envisager les questions de manière holistique, d'être sensibles aux formes les plus subtiles des inégalités et, par-dessus tout, de se préoccuper des effets des actions aussi bien sur les personnes que sur les rapports des individus entre eux. En ne reconnaissant pas cela, les dirigeants et les élites privent très certainement la société haïtienne des moyens susceptibles de la conduire à développer d'autres modes de vivre ensemble et, surtout, la condamne à un statut quo de plus en plus insupportable. Eut égard à la crise structurelle et multidimensionnelle qui traverse l'ensemble de la société, cette question est centrale et cruciale. En effet, « *la pauvreté*

massive est une tendance lourde de la société haïtienne en même temps qu'elle tend à s'amplifier davantage à certains moments de l'histoire du pays, comme à partir des années 1980. [...] Un aspect différenciant la situation haïtienne de celle des latino-américains est l'indifférence structurale de l'Etat par rapport aux problèmes de la population. [...] Compte tenu de la non existence d'une intervention étatique sociale significative, l'impact direct des programmes anti-crise sera surtout économique et ce n'est qu'indirectement que le « social » sera affecté par les bouleversements institutionnels et économiques en cours. [...] Le processus d'ajustement visé par ces programmes anti-crise n'aboutira pas. [...] C'est la dimension « cahos » qui prédomine. [...] en générant des processus de déstructuration profonde de l'économie comme : des niveaux exagérés de déséquilibre macroéconomique (déficit budgétaire exagéré, dépréciation forte de la gourde¹², inflation accélérée) et des processus importants de décapitalisation aux niveaux agricole et industriel». (Cadet, Charles L., 1996 : 34)

Scientificité dans l'engagement féministe

Dès le départ, une question cruciale s'est posée aux chercheuses qui ont choisi de s'impliquer dans le Mouvement des Femmes après 1986, moment de sa résurgence: Comment contribuer à la construction d'un discours collectif basé sur les vécus des rapports de pouvoir entre les sexes ? Comment faire pour que la recherche soit un véritable outil pour l'avancement de la cause des femmes ? Répondre à ces questions a impliqué une réflexion profonde qui a conduit à dégager un ensemble de préoccupations très concrètes : la nécessité de renforcer le Mouvement des Femmes, de telle sorte à ce que celui-ci puisse valablement se poser sur l'échiquier politique national ; la recherche de mécanismes susceptibles de promouvoir la construction d'une Coordination du Mouvement ; l'adoption de démarches susceptibles de favoriser l'intégration des différentes expressions de la parole des femmes, ce en vue de permettre une appréhension correcte et commune de la nature de la problématique de genre et des interrelations entre les situations socio-économiques défavorables de la grande majorité des femmes et leur Condition Féminine ; la recherche et l'adoption de stratégies porteuses pour l'éclosion de toutes les potentialités. Ces questionnements se posent encore avec acuité car, en dépit de la vigueur dont il atteste, le Mouvement des Femmes éprouve certaines difficultés à canaliser et à articuler les revendications exprimées. Le fait de ne pas toujours accorder la place qu'elle mérite à la construction dynamique de la réflexion et, subséquemment, à l'acquisition et à l'appropriation des connaissances, n'est certes pas étranger à ce constat. Dès lors, s'est également posée, et se pose encore, pour les chercheuses militantes, une question éminemment sous-jacente aux préoccupations suscitées : Comment éviter les pièges de

¹² - Monnaie nationale. En avril 2003, le taux de change oscille autour de quarante Gourde (gds 40.00) pour un dollar étasunien (US 1.00).

l'activisme ? Comment ne pas se laisser emporter par le feu de l'action, tout en ne refusant pas de se mettre à contribution ?

Les finalités de la recherche féministe en Haïti ont largement été dictées par les besoins du Mouvement des Femmes. A cet égard, la question du hiatus entre recherche et militantisme ne se pose pas, en tant que telle car, traditionnellement, les chercheuses ont été, à des degrés divers, parties prenantes du Mouvement. L'intérêt de la recherche féministe est donc largement légitimé par le fait qu'elle participe de la construction du Mouvement des Femmes et, par conséquent, contribue au changement social réclamé. En effet, les recherches étant envisagées pour l'action, les résultats sont notamment mis à contribution pour réaliser les nécessaires plaidoyers en faveur des droits des femmes. Ainsi, le plan de plaidoyer quinquennal (2002-2007) dont s'est récemment doté le Mouvement des Femmes¹³ s'est construit en référence aux connaissances établies sur les thématiques retenues (agressions sexuelles, santé des femmes, travail domestique salarié, pauvreté/féminisation du phénomène, renforcement organisationnel). Cette situation des chercheuses est certainement favorisée par les faiblesses relevées au niveau de l'université. Ces faiblesses, qui la rendent peu attrayante pour les chercheuses, permettent à ces dernières de ne pas être assujetties à un ensemble de contraintes institutionnelles et donc d'avoir une grande liberté d'action.

L'adhésion de chercheuses au Mouvement des Femmes ne signifie cependant pas automatiquement que la scientificité s'inscrit au cœur même du combat féministe en Haïti. Il se pose, en effet, le problème de l'insuffisance quantitative des ressources qui se consacrent à la recherche féministe et celui de l'insuffisance, aussi bien quantitative que qualitative, des cadres impliqués dans le Mouvement. Cette situation, outre le fait d'induire une sollicitation importante des mêmes ressources, a des incidences certaines. Tout d'abord, sur la production des savoirs : les contraintes auxquelles est confrontée la recherche, et tout particulièrement la recherche féministe, font que les thématiques identifiées ou encore tous les aspects d'une thématique ne sont pas nécessairement étudiés ou approfondis et, subséquemment, un ensemble de données nécessaires pour bien cerner les phénomènes et suivre les évolutions font défaut. Ensuite, sur l'appropriation des connaissances : manquements enregistrés au niveau des cadres elles mêmes, en terme de capacité et/ou de souci d'acquérir les outils nécessaires pour assumer correctement leur rôle. Et ensuite, sur la transmission des connaissances : l'analphabétisme et le niveau éducationnel de la grande majorité des Haïtiennes oblige à un accompagnement important pour lequel il est nécessaire de trouver les méthodes adaptées; ce faisant, il incombe aux chercheuses et aux cadres de développer des savoir-faire répondant aux besoins. Si le Mouvement actuel est certes plus

¹³ - Constitution en octobre 2002 - sous l'instigation des organisations féministes - de la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes (CONAP).

étendu que dans les années précédant 1986 (dans la mesure où les organisations de femmes de la première catégorie susmentionnée se retrouvent dans tous les milieux et que les organisations féministes sont numériquement plus importantes et touchent à un éventail de question plus larges que les pionnières – entre autre, la violence, les droits sexuels et reproductifs – et adoptent une approche plus globale des questions), il accuse cependant, dans son ensemble, des insuffisances certaines. Les principales insuffisances sont les suivantes : un manque de connaissance des problématiques qui le concernent ; une méconnaissance du matrimoine qui, du coup, est insuffisamment valorisé ; et une appréhension insuffisante de l'importance des savoirs dans la construction des positionnements et des alternatives. L'ensemble des acquis n'est donc pas toujours capitalisé et, dans certains cas, certaines dérives peuvent poindre (régressions, positions allant à l'encontre des intérêts des femmes). Le Mouvement n'accumule donc pas suffisamment les nécessaires savoirs, n'approfondit pas comme il le faudrait ses champs de connaissance et ne se dote pas d'assez d'éclairages nouveaux susceptibles de favoriser une meilleure appréciation des phénomènes observés, et donc d'aboutir à la définition et à la conduite d'actions conséquentes et porteuses.

Notons par ailleurs que le bien fondé de la recherche féministe n'est pas toujours bien acceptée par l'ensemble des militantes. Tout comme beaucoup d'autres individus dans la société, d'une part, certaines militantes ont aussi tendance à accorder la primauté au pragmatisme et au bon sens sur la réflexion et, d'autre part, à partager la perception négative des intellectuels-les qui prévaut généralement dans les populations: « *un être cultivé, qui sait beaucoup de chose, mais toujours prêt à s'acoquiner au pouvoir pour obtenir des faveurs ou défendre des intérêts personnels. D'où, en même temps, une fascination pour les intellectuels vus sous cet angle. C'est le tremplin qui permet d'accéder au pouvoir.* » (Pierre-Louis D., citée in Roc, 2002 : 43). Il convient toutefois de relever qu'en dépit de ce scepticisme, les concernées ne font pas obstacle aux démarches de recherche.

Dans un tel contexte, il nous faut, comme chercheure, non seulement trouver nos marques et nous faire accepter en tant que telle, mais également et surtout, nous attacher à rendre tangible la portée sociale des recherches. Tout en tâchant d'être vigilante par rapport à l'activisme, il ne peut être question de se cantonner dans le strict rôle de chercheure, pris au sens traditionnel du terme ; c'est-à-dire de celle dont la responsabilité essentielle est d'entreprendre une étude avec toute la rigueur scientifique nécessaire. Nous devons tout aussi bien assumer un autre rôle essentiel: développer les outils nécessaires pour procéder à une information/formation massive, axée sur les déterminants de la subordination/de la domination fondée sur le sexe. Et dès lors, il importe justement d'être en mesure, d'une part, de trouver et de proposer des outils susceptibles de combattre efficacement les mécanismes en action dans la subordination des femmes et, d'autre part, de formuler des alternatives pour l'élaboration de plans d'action en faveur des femmes.

Ce sont de telles exigences qui ont porté, dans une très large mesure, les chercheuses féministes, dont nous sommes, à devenir des membres actives du Mouvement. En vivant aussi de l'intérieur les difficultés avec lesquelles se collettent les organisations de femmes, les chercheuses disposent d'un éclairage édifiant, notamment sur le besoin de savoir des femmes pour mener, dans la sororité, leur combat. Les chercheuses acquièrent également ainsi les balises nécessaires pour continuer, en tant que féministes, à refuser la séparation radicale entre objet et sujet de recherche et promouvoir une perspective éthique qui dicte la conduite des actions, et dans laquelle l'autonomie des femmes reste et demeure une exigence fondamentale pour un nouvel ordre sociopolitique.

Cet article a été publié dans une forme quelque peu condensée dans la revue *Nouvelles Questions Féministes*, numéro 22/1 paru en avril 2003.

Références exactes :

Danièle Magloire (2002). « La recherche féministe pour l'action sociale ». *Nouvelles Questions Féministes*, 22 (1), 31-44.

Références

- Bureau d'Etudes TAG (2000). *Etude sur l'avortement en Haïti*. Port-au-Prince : doc miméo.
- Bureau d'Etudes TAG (2001). *Problématique de genre en Haïti*. Port-au-Prince : doc miméo.
- Cadet, Charles L. (1996). *Crise, paupérisation et marginalisation dans l'Haïti contemporaine*. Port-au-Prince : Unicef.
- Chiarotti, Susana et Garcia Jurando, Mariana et Schuster, Gloria (2000). *El embarazo forzado y el aborto terapéutico en el Marco de los Derechos Humanos*. Document pouvant être consulté sur le site de la Campagne 28 septembre [http:// www.campanha28set.org](http://www.campanha28set.org)
- Coordination Nationale Haïtienne de la Marche Mondiale des Femmes de l'An 2000 (2000). *Cahier des Revendications Nationales des Femmes Haïtiennes*. Port-au-Prince : doc miméo.
- De Sève, Micheline (1985). *Pour un féminisme libertaire*. Montréal : Boréal Express.
- Forum libre n° 2 (1989). *Femmes et démocratie en Haïti*. Port-au-Prince.
- Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (2000). *Enquête Budget Consommation des Ménages*. Volume I, *Population, Ménage et Emploi*. Port-au-Prince.
- Magloire, Danièle (2001a). *Termes de la problématique de genre en Haïti*. Port-au-Prince : doc miméo.
- Magloire, Danièle (2001b) : *Education en Haïti : une discrimination qui ne dit pas toujours son nom*. Port-au-Prince : doc miméo

- Magloire, Danièle (à paraître). « La violence faite aux femmes : une violation constante des droits de la personne ». *Chemins Critiques*, V(2)
- Magloire, Danièle (2002a). « Regard sur le Mouvement des Femmes en Haïti ». *Rencontre*, 15-16, 115-120
- Magloire, Danièle (2002b). « Etre militante et chercheuse en Haïti ». Communication au Colloque sur les recherches féministes francophones. *Ruptures, résistances et utopies*. Toulouse : doc miméo.
- Magloire, Danièle et Myriam Merlet (1997). « Agir sur la Condition Féminine pour améliorer les situations des femmes ». In Cahiers # 8 Conférence Haïtienne des Religieuses, *Homme et Femme Dieu les créa/Du féminisme au partenariat* (p 39). Port-au-Prince : CHR.
- Merlet, Myriam (1998). *Féminisme et changement social*. Port-au-Prince : doc miméo.
- Merlet, Myriam (2001). *Regard critique sur l'intégration de l'approche de genre dans le travail des ONG en Haïti*. Port-au-Prince : doc miméo.
- Ministère de la Santé Publique et de la Population/Institut Haïtien de l'Enfance/ORC Macro (2001). *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisations des Services (EMMUS-III). Haïti 2000*. Port-au-Prince.
- Neptune-Anglade, Mireille (1995). *La femme haïtienne en chiffres*. Port-au-Prince, Unicef.
- Ollivier, Michèle et Manon Tremblay (2000). *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. Paris : L'Harmattan.
- Pierre-Charles, Gérard (1988). *Université et Démocratie*. Port-au-Prince, Centre de Recherche et de Formation Economique et Sociale pour le Développement (CRESFED).
- Price-Mars, Jean (2001, 1^{ère} éd 1919). *La vocation de l'élite*. Port-au-Prince : Presses Nationales d'Haïti.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (2000). *Haïti, Bilan Commun de Pays*. Port-au-Prince : Imprimerie Henri Deschamps.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (2001). *Situation économique et sociale d'Haïti. Mise à jour pour 2001*. Port-au-Prince.
- Roc, Nancy (2002). « Penser Haïti et le rôle des intellectuels ». In *Les grands dossiers de Métropolis*. Port-au-Prince : Imprimerie Henri Deschamps.
- Société Haïtienne d'Histoire et de géographie (2002). *Textes du Séminaire «Femmes et Esclavage dans les Amériques»*. # 210.
- Sylvain-Bouchereau, Madeleine (1957). *Haïti et ses femmes. Une étude d'évolution culturelle*. Port-au-Prince : Imprimerie Les presses libres.
- Tardieu-Bazin, Danielle, Danièle Magloire et Myriam Merlet, /FNUAP (1991). Femmes, population, développement. Tome I *Recherches socioculturelles sur la situation des femmes en Haïti*. Tome II *Organisations féminines privées en Haïti*. Port-au-Prince : doc miméo.